
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 septembre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1636

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 septembre 2015, en y retirant les articles 20.017 et 30.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1638

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1639

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de donner un appui aux projets corporatifs et de tiers listés au présent sommaire, en vue de leur inscription au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase III du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), selon l'ordre de priorité suivant :

Priorité 1 :

- Reconstruction du complexe de l'auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- Construction de la piscine Rosemont (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- Aménagement du parc de baseball de Saint-Léonard au parc Giuseppe-Garibaldi (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- Réfection d'un terrain de balle au parc Vinet (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);

Priorité 2 :

- Rénovation de la piscine intérieure (L'œuvre du Père Sablon);
- Agrandissement du Centre sportif Loyola (Université Concordia)

Priorité 3 :

- Agrandissement et réaménagement du Complexe sportif (Collège André-Grasset);
- Modifications et mise aux normes de la piscine (Corporation Anjou 80);
- Construction d'un gymnase (École Vanguard);

- Réaménagement de la plage de la piscine communautaire Roxboro (Association « Terrasse de Roxboro »);
 - Agrandissement du Centre sportif (UQAM);
- 2 - de donner une priorité 1 au projet d'« Agrandissement du pavillon Palestre Nationale » de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, qui a déjà obtenu une résolution d'appui du comité exécutif;
- 3 - de donner une priorité 3 au projet « Parachèvement des aménagements sportifs » de l'Association « Les chemins du soleil », qui a déjà obtenu une résolution d'appui du comité exécutif;
- 4 - d'autoriser la présentation au MEESR dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives les projets corporatifs suivants :
- Reconstruction du complexe de l'auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
 - Construction de la piscine Rosemont (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
 - Aménagement du parc de baseball de Saint-Léonard au parc Giuseppe-Garibaldi (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
 - Réfection d'un terrain de balle au parc Vinet (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- 5 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts admissibles aux projets corporatifs et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers;
- 6 - de désigner Madame Johanne Derome, directrice du Service de la diversité sociale et des sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets corporatifs mentionnés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1154265003

CE15 1640

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, afin de permettre au Service de la culture à tenir deux concours d'art public sur invitation dans le but de sélectionner deux artistes qui concevront et réaliseront chacun une œuvre d'art pour la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne »;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1150230003

CE15 1641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour les placements publicitaires obligatoires de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Le Devoir inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 211 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14549 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1153292001

CE15 1642

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 455 420 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, les trois contrats pour la fourniture de machineries avec opérateur, six tracteurs-chargeurs et trois rétrocaveuses, intervenus avec les firmes ci-après désignées pour les montants et les articles indiqués en regard de chacune d'elles, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12303:

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Jean-Louis Blais	1 tracteur-chargeur	46 767 \$
Excavation P. Huot inc	5 tracteurs-chargeurs	309 423 \$
9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.)	3 rétrocaveuses	99 230 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154631006

CE15 1643

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Services Matrec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de quarante-six (46) mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de renouvellement d'une durée d'un (1) an, le contrat pour le service de fourniture et de transport de conteneurs pour un (1) arrondissement, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14391 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Services Matrec inc.	St-Léonard	23 627 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder à Mélimax Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de quarante-sept (47) mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de renouvellement d'une durée d'un (1) an, le contrat pour le service de fourniture et de transport de conteneurs pour six (6) arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14391 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Territoires	Montant (taxes incluses)
Mélimax Transport inc.	Lachine LaSalle Ile-Bizard/Ste-Geneviève Montréal-Nord Sud-Ouest Verdun	555 686 \$

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154730005

CE15 1644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 868 243,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'est ;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 946 600,04 \$ à 4 814 843,94 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154933001

CE15 1645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 340 706,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 218 806,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1154822049

CE15 1646

Vu la résolution CA15 10 311 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le remboursement d'un montant de 328 539,11 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156329006

CE15 1647

Vu la résolution CA15 30 080227 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 24 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, une dépense de 353 173,55 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'égout pluvial entre la 94^e Avenue et la 96^e Avenue, dans le cadre des travaux de la phase A du projet de la plage de l'Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 173,55 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-15-PARC-53 et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations gouvernementales pertinentes autorisant les travaux mentionnés dans les documents d'appels d'offres;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151163018

CE15 1648

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 222 849,48 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux dans la rue Rachel (côté sud), de l'avenue Henri-Julien à la rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. (CM13 0787), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 870 423,69 \$ à 2 093 273,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1154822056

CE15 1649

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les toitures Techni Toit (9165-1364 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réfection de toiture au bâtiment des ateliers de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 598,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1541-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1153438011

CE15 1650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1153334025

CE15 1651

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la clôture ornementale du Jardin botanique de Montréal, située le long du boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 305 719,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00055;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1157036001

CE15 1652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14460 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
CIMA+ s.e.n.c.	921 237,19 \$	24 mois	1
Stantec Experts-conseils ltée	477 850,77 \$	24 mois	2

- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156848002

CE15 1653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14461 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
AXOR Experts-Conseils inc.	4 840 849,91 \$	36 mois	1
CIMA+ s.e.n.c.	4 030 448,63 \$	36 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154822053

CE15 1654

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Xeos Imagerie inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition de levés aéroportés (LiDAR) et le traitement des données pour le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 136 072,91 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14495 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1151477001

CE15 1655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Clair K inc., représentée par Mme Karine Lanoie-Brien, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet « Forêt fabuleuse » au Jardin botanique, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 19 août 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1150348003

CE15 1656

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention d'une durée de trois ans, sans contrepartie financière, entre le 122^e Groupe scout Marie-Reine de La Paix et la Ville de Montréal, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2015-16 et 2016-17 et 2017-18, de la mi-décembre à la mi-mars, au château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1153277003

CE15 1657

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Fondation de l'entrepreneurship et la Ville de Montréal établissant un cadre de partenariat en matière de mentorat pour les entrepreneurs.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155175005

CE15 1658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'informer Les Cours Pointe St-Charles inc. de l'intention de la Ville de Montréal d'acquérir le terrain constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, destiné à la construction de logements sociaux et communautaires, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux conditions stipulées à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156692003

CE15 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à bureaux d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 195 740 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement, payable au locateur en 2016 et 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154565008

CE15 1660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente par lequel le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal loue, pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois, débutant le 5 octobre 2015 et se terminant le 19 août 2018, à la Ville de Montréal la partie profonde de son bassin aquatique, pour une somme maximale et totale de 178 486 \$, taxes incluses, détaillée comme suit : un montant de 16 038 \$ en 2015, un montant de 62 082 \$ en 2016, un montant de 62 082 \$ en 2017 et un montant de 38 284 \$ en 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1151543005

CE15 1661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à Cours Bourgeois inc. et par lequel M. Michel Leclerc, secrétaire de Cours Bourgeois inc., s'engage solidairement avec cette dernière à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2015, en considération d'une pénalité fixe de 10 000 \$, en plus de la remise par M. Michel Leclerc, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2015, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de Cours Bourgeois inc. ou de M. Michel Leclerc d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154501002

CE15 1662

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154505003

CE15 1663

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) :

Organisme	Projet	Soutien 2015
L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain	« Priorité alimentation »	25 000 \$
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$
Mission Bon Accueil	« Fonds d'urgence - Banque alimentaire »	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine 2015! »	22 000 \$
Resto Plateau	« Hausse de l'offre alimentaire »	20 000 \$
Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	« CP_C+ En route vers une plus grande autonomie - Phase 3 »	40 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1155066002

CE15 1664

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 488 000 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) :

Organisme	Projet	Montant 2015
Jeunesse au soleil	Nourrir l'espoir	90 000 \$
Moisson Montréal	Transformation alimentaire	178 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Solidarité 2015 & Soulager la faim et nourrir l'espoir 2015	155 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents	65 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1155066004

CE15 1665

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adopté le 6 juillet 2015 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156968005

CE15 1666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156999006

CE15 1667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156999005

CE15 1668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Lachine, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156999007

CE15 1669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1156999004

CE15 1670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge du processus d'octroi et la coordination d'un contrat pour la conception de deux saillies de trottoirs et d'un passage piéton dans le secteur Le Triangle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1156999008

CE15 1671

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un revenu supplémentaire de 2 500 \$, plus les taxes applicables, de la Société de la Place des arts pour la tenue d'une représentation du spectacle Fifi Brindacier, une production du Théâtre La Roulotte;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 500 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150879004

CE15 1672

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller de la Ville du district électoral de Saint-Léonard-Est, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 339 894 \$, taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- 4- d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1153430014

CE15 1673

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 032,18 \$, relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin d'assister au *Municipal Innovators Conference* à Barrie et au *WaterlooInnovation Summit 2015* à Waterloo, Ontario, du 15 au 18 septembre 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1153233003

CE15 1674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 952,21 \$, plus les taxes applicables et d'autoriser le règlement complet et final hors Cour de la réclamation du Groupe LML Ltée faisant l'objet d'une action devant la Cour Supérieure du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1153334017

CE15 1675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151701008

CE15 1676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1151701009

CE15 1677

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à des normes de sécurité (R.R.V.M., chapitre M-4) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1150524003

CE15 1678

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.004 1150025002

CE15 1679

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1157048001

CE15 1680

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1157048002

CE15 1681

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1151701011

CE15 1682

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1151701012

CE15 1683

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1156688002

CE15 1684

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1152622006

CE15 1685

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1152622007

Levée de la séance à 10 h 16

70.001

Les résolutions CE15 1636 à CE15 1685 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville